



Communauté de Communes

X A I N T R I E

V A L ' D O R D O G N E

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**Séance du 8 février 2017
Argentat-sur-Dordogne**

COMPTE - RENDU

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

XAINTRIE VAL' DORDOGNE

Séance du 8 février 2017 à Argentat-sur-Dordogne

DATE DE LA CONVOCATION : 3 février 2017

NOMBRE :	
- de Conseillers en exercice	49
- de Présents	46
- de Représentés	1
- de Votants	47

L'an deux mille dix-sept, le mercredi 8 Février à vingt heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni salle socio-culturelle à Argentat-sur-Dordogne, sous la présidence de Monsieur Hubert ARRESTIER, Président

ETAIENT PRESENTS :

Claude ALRIVIE	Laurence DUMAS	Albert MOISSON
Hubert ARRESTIER	Gilles DUPUY	Christian PAIR
Nicole BARDI	Anthony FAURIE	Jean PESTOURIE
Joël BEYNEL	Simone FOLCH	Josiane PIEMONTESE
Anne-Marie BORDES-FROIDEFOND	Francis HOURTOULLE	André POUJADE
Corinne BOUSSU	Jacques JOULIE	Annie REYNIER
Jean-Pierre BRAJOUX	Daniel LAGRAVE	Hervé ROUANNE
Camille CARMIER	Henri LALÉ	Jean-Basile SALLARD
Roger CAUX	Pierre LAPLEAU	Patrice SAINT-RAYMOND
Aline CLAVIERE	Jean-Pierre LASSERRE	Michel FARGE
Claude TREMOUILLE	Jean-Pierre LECHAT	Marie-Christine SUDER
Jean-Marc CROIZET	Jean Claude LEYGNAC	Jean-Michel TEULIERE
Christiane CURE	Laurent LONGOUR	Denis TRONCHE
Lucien DELPEUCH	Carole MAJA	Jean-Claude TURQUET
Geneviève DORGE	Eliane MALBERT	Anne VIEILLEMARIN
Lionel DUBOIS	Sébastien MEILHAC	
Sébastien DUCHAMP	Eloïc MODART	

ETAIT ABSENTE EXCUSEE ET REPRESENTEE :

M^{me} Christiane CURE représentée par M. Lionel DUBOIS

ETAIENT ABSENTS EXCUSES

M^{me} Carole MAJA

M. André POUJADE

SECRETAIRE DE SEANCE : Roger CAUX

Monsieur le Président félicite M. Sébastien MEILHAC qui a été élu Maire d'Albussac, M. Michel FARGE, nouveau délégué de la Commune d'Albussac, et M. Claude TREMOUILLE nouveau délégué de la Commune de Saint-Chamant.

Monsieur le Président indique qu'il s'agit ce soir du premier conseil communautaire après la mise en place du bureau communautaire. Il faut mettre en place les commissions. Il indique qu'il a essayé d'avoir une vision aussi équitable que possible et que ce qui est important c'est la notion d'intérêt général sur le territoire. Il faut créer un climat de bonne entente et d'efficacité afin d'évoluer.

VALIDATION DU COMPTE-RENDU DU 6 JANVIER 2007

Certains conseillers communautaires indiquent que le compte rendu n'a pas été diffusé suffisamment tôt afin qu'il puisse en prendre connaissance et d'autres signalent qu'ils ne l'ont pas reçu.

Monsieur le Président dit que les compte-rendu sont transmis par internet afin d'éviter des coûts d'affranchissement. Il indique qu'il faut faire remonter toutes ces informations relatives à la transmission de ces documents afin de trouver des solutions.

RESULTAT DU VOTE : POUR : 42 ABSTENTION : 3 NE PREND PAS PART AU VOTE : 2

Monsieur le Président indique qu'une photo sera prise à l'issue de la séance. Il laisse la parole à Monsieur à Monsieur VERNEJOUX pour la présentation de la problématique liée au cynips du châtaignier.

Monsieur VERNEJOUX indique qu'il est conseiller municipal à Saint-Bonnet-Elvert et Vice-Président de l'AFOXA (Association des Forêts de la Xaintrie et du Pays d'Argentat). Il indique que le châtaignier est envahi par un insecte « le cynips » le plus ravageur au monde ; il s'agit d'une petite guêpe venue de Chine, arrivée dans le Sud de la Corrèze il y a environ 3-4 ans, dans le sud du Canton depuis 2 ans et qui a atteint maintenant le haut de la Xaintrie. Cet insecte pond au mois de juillet dans les bourgeons en formation (non détectable). Le développement de fait au printemps sous la forme de « galles » à l'intérieur desquelles plusieurs larves vont se développer. Cela va empêcher les pousses et le bourgeon de se développer allant à terme jusqu'à la disparition de l'arbre.

Monsieur VERNEJOUX dit qu'il faut agir le plus tôt possible ; le châtaignier est l'emblème de notre région. La lutte contre ce fléau existe. Elle est biologique et ne peut se faire que par le biais du lâcher de « Torymus » insecte qui va détruire le cynips. Le torymus n'a pas de prédateur et ne s'attaque qu'à la larve du cynips. La lutte contre ce fléau est d'intérêt général : risque d'embacle (les arbres morts risquent de tomber dans les rivières), d'incendie accentué : les châtaigniers qui sont attaqués par le cynips ne tombent pas leur feuilles pendant l'hiver, pour la pollinisation de toutes les plantes et pour le tourisme (pas très joli dans le paysage).

Il faut des fonds pour pouvoir effectuer des lâchers de « torymus » : la dose coûte 150 euros, il faudrait 7 500 euros pour les 30 communes, ce qui représente 250 euros par commune. Sur d'autres régions, c'est les producteurs de châtaigniers qui achètent les doses de torymus, les élèvent et les lâchent. Dans nos secteurs, il y a peu de vergers sauf dans le sud du département. Les châtaigniers sont surtout situés dans les gorges.

Selon M. VERNEJOUX, il faut intervenir le plus rapidement possible. Les lâchers seront réalisés en même temps et répartis sur toute la surface du territoire. Il reviendra à l'AFOXA d'effectuer les lâchers avec l'aide de l'INRAP, de la FREDON et autres partenaires. Les lâchers se feront en une seule fois sauf sur pour une minorité d'entre elles où il faudra retraiter l'année suivante.

Josiane PIEMONTESI demande quelle serait le montant nécessaire pour l'AFOXA.

Monsieur VERNEJOUX répond que si la somme versée par la Communauté de Communes est suffisante, il n'aura pas besoin de demander de participation supplémentaire aux communes. Une participation de 5000 € serait la bienvenue. Il indique qu'une réunion publique sur ce sujet se tiendra à la salle polyvalent de Monceaux-sur-Dordogne le 22 Février 2017 à 14 heures 30 en présence des différents partenaires (FREDON, Comité de la Châtaigne, Chambre d'Agriculture...). Il rappelle qu'au mois de mai, il y a eu des lâchers sur 4 communes (Saint-Bazile de la Roche, Saint-Paul, Saint-Sylvain et Saint-Bonnet Elvert) réalisés avec leurs aides.

Claude ARLIVIE dit que la commune alloue déjà une subvention à l'AFOXA.

Monsieur VERNEJOUX répond que cette subvention sert au fonctionnement de l'association et que cette demande est exceptionnelle et concerne la sauvegarde du châtaignier.

Jean-Basile SALLARD déplore que ce sujet n'est pas été inscrit à l'ordre du jour. Il indique toutefois que c'est un enjeu fort et qu'il faut aider l'AFOXA.

Monsieur le Président répond que ce sujet n'a pas été inscrit à l'ordre du jour car cela nécessitait une réflexion collective du conseil communautaire avant la prise de décision. Il rappelle ensuite l'histoire et la spécificité du châtaignier qui a fait vivre des générations (nourriture, bois d'œuvre, chauffage, agriculture...).

Monsieur VERNEJOUX indique que le châtaignier n'a pas besoin de traitement spécifique et représente un avenir important dans notre région (complément de revenus, plaquettes pour le chauffage, molécules de synthèse pour remplacer les désherbants...).

Jean-Pierre LECHAT dit que l'AFOXA est une association très importante et précise que chaque commune doit prendre conscience de l'action qui est menée. Il dit qu'il faut adopter un vote de principe afin d'endiguer ce fléau.

Jean-Pierre LASSERRE dit que pour respecter la légalité vis-à-vis du contrôle de la légalité, il faut mettre ce point en question complémentaire et si l'ensemble des élus est d'accord, fixer la somme qui sera allouée à l'AFOXA.

Monsieur le Président dit qu'il n'est pas possible de prendre une délibération dans la mesure où ce sujet n'est pas inscrit à l'ordre du jour mais qu'il faut prendre une décision de principe.

Jean-Michel TEULIERE revient sur les modalités d'attribution de la subvention. Il demande s'il est possible d'imaginer une participation des communes, d'autres aides possibles.

Monsieur VERNEJOUX répond que des aides sont données en amont par le Conseil Départemental à l'INRA. Il n'y aura pas d'autres.

Jean-Michel TEULIERE dit qu'il faudrait répartir la subvention (communauté de communes, communes). Il ne faudrait pas que ce soit la Communauté de Communes qui finance systématiquement. Il craint la demande légitime d'autres associations.

Monsieur le Président rappelle qu'il faut se poser la question de savoir si c'est de l'intérêt général et précise que c'est urgent pour l'AFOXA.

M. MODART dit que cela mérite discussion et réflexion. Il précise toutefois qu'il est possible de donner un accord de principe sans fixer le montant.

M. TREMOUILLE dit qu'il y a urgence et qu'il faut prendre une décision.

Monsieur VERNEJOUX explique qu'il a dû passer la commande par anticipation (50 doses) pour pouvoir traiter cette année. A l'heure actuelle, il n'aurait plus la possibilité d'en avoir.

COMPOSITION DES COMMISSIONS THEMATIQUES INTERCOMMUNALES

Monsieur le Président rappelle que les commissions thématiques intercommunales sont destinées à améliorer le fonctionnement du Conseil Communautaire dans le cadre de la préparation des délibérations, même si leur rôle se limite à l'examen préparatoire des affaires et des questions qui lui sont soumises. Les commissions émettent de simples avis et peuvent formuler des propositions mais ne disposent d'aucun pouvoir propre, le conseil communautaire étant le seul compétent pour régler, par ses délibérations, les affaires de la communauté de communes.

Il est rappelé qu'en vertu de la délibération n° 2017-011, le Conseil Communautaire a fixé à 10 le nombre maximum d'élus au sein de chaque commission et autorise les conseillers municipaux n'étant pas conseillers communautaires à y siéger.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré,

- désigne les conseillers suivants membres de commissions (le Président, le Vice-Président délégué et le conseiller délégué y siégeant de droit) :

Commission des Affaires Générales et des Finances
BRAJOUX Jean-Pierre (Monceaux-sur-Dordogne)
LEYMARIE Marie-Pierre (Neuville)
GUICHARD Alain (Reygades)
DUMAS Laurence (Rilhac-Xaintrie)
GREGOIRE Daniel (Saint-Bonnet Elvert)
DUBOIS Lionel (Saint-Chamant)
BOUSSU Corinne (Saint-Geniez-ô-Merle)
LAVERGNE Martine (Saint-Julien-aux-Bois)
MAGNE Georges (Saint-Martin la Méanne)
SALLARD Jean-Basile (Saint-Privat)

RESULTAT DU VOTE :

UNANIMITE

Commission du Personnel
FILLIOL Sophie (Auriac)
TRILLE Ghyslaine (Darazac)
MOISSON Albert (Neuville)
FOURCHE Grégory (Saint-Chamant)
DE PERERA Amedéo (St-Geniez-ô-Merle)
DELBOS Maryline (Saint-Julien aux Bois)
BORDES-FROIDEFOND Anne-Marie (Saint-Privat)

RESULTAT DU VOTE :

UNANIMITE

Commission Tourisme
BARDI Nicole (Auriac)
COUDERT Christine (Bassignac-le-Bas)
BENASECH Annick (Bassignac-le-Haut)
CHAUDIERE Maryse (Forgès)
REVEILLER Michel (Gouilles)
LEYMARIE Daniel (Mercoeur)
CHIBAL Hélène (Monceaux-sur-Dordogne)
VERNEJOUX Michel (Saint-Bonnet Evert)
FOURTET Marie-Claude (Saint-Bonnet les Tours de Merle)
COUCHARRIERE Henri (Saint-Martin la Méanne)
CLAVIERES Henri (Servières le Château)

Monsieur le Président rappelle qu'il faut respecter la règle de 4 délégués par commune maximum. C'est pour cette raison qu'il a fallu procéder à des ajustements : retrait de Madame SALAVERT (Camps), de Monsieur DUPUY (La Chapelle St-Géraud), de Monsieur DELPEUCH (Reygades) et de Monsieur BOUYSSOU (St-Julien le Pèlerin).

Jean-Pierre LECHAT indique qu'il voudrait qu'un représentant de sa commune intègre cette commission.

Anne VIEILLEMARINGE indique qu'il serait souhaitable que les communes impactées par le dossier de la « Via Arverna » soient présentes dans cette commission. En tout état de cause il faut que les personnes siégeant dans les commissions soient disponibles.

Monsieur le Président propose de poursuivre la séance et demande aux Maires de Saint-Bonnet les Tours et Bassignac le Bas de s'entendre afin de présenter une seule personne.

RESULTAT DU VOTE :

UNANIMITE

Commission Développement Economique
DUCHAMP Sébastien (Argentat)
DUPUY Gilles (La Chapelle Saint-Géraud)
LEYMARIE Daniel (Mercoeur)
DUMAS Laurence (Rilhac-Xaintrie)
CHASTAINGT France (Saint-Chamant)
BROUSSE Michel (Gouilles)
FABIE Jean-François (Saint-Julien aux Bois)
SALLARD Jean-Basile (Saint-Privat)
PESTOURIE Jean (Camps Saint-Mathurin Léobazel)
ALRIVIE Claude

RESULTAT DU VOTE :

UNANIMITE

Commission Urbanisme / Habitat
EYRIGNOUX Jean-Noël (La Chapelle Saint-Géraud)
RIGAUT Joël (Gouilles)
TEIL Hubert (Monceaux-sur-Dordogne)
BOUYSSSE Bruno (Neuville)
GUICHARD Alain (Reygades)
LONGOUR Laurent (Saint-Hilaire Taurieux)
JURBERT Marie-France (Saint-Geniez-ô-Merle)
BOUYSSOU Guy (Saint-Julien le Pèlerin)
LALE Henri (Saint-Sylvain)

Monsieur le Président indique la problématique de la Commune de Saint-Chamant qui a présenté la candidature de Mme CHASTAINGT. Il est décidé de la retirer et de rajouter Laurent LONGOUR.

Jean-Pierre LECHAT dit qu'il posera la question à Stéphane PARDOUX pour connaître s'il souhaite intégrer cette commission.

RESULTAT DU VOTE :

UNANIMITE

Commission Travaux
GRAFFOUILERE Armand (Darazac)
JANICOT Bruno (Forgès)
CHARLERON Serge (Rilhac-Xaintrie)
FAURIE Antony (Saint-Bonnet Elvert)
TEMOUILLE Claude (Saint-Chamant)
BRUNIE Bernard (Saint-Julien le Pèlerin)
BORDES-FROIDEFOND Anne-Marie (Saint-Privat) – FORETNEGRE Alain (Saint-Privat)
LALE Henri (Saint-Sylvain)
LUCOT Dominique (Servières le Château)
ALRIVIE Claude (Sexcles)

Monsieur le Président indique qu'il faut prendre une décision pour la Commune de Saint-Privat

RESULTAT DU VOTE :

UNANIMITE

Commission Cohésion Sociale
BESSONNE Michel (Bassignac-le-Haut)
PORTRAT Jean-Marie (La Chapelle Saint-Géraud)
TRILLE Ghyslaine (Darazac)
JANICOT Bruno (Forgès)
DELPEUCH Lucien (Reygades)
GANE Daniel (Saint-Julien aux Bois)
BORDES FROIDEFOND Anne-Marie (Saint-Privat)
LALE Henri (Saint-Sylvain)

Afin de respecter la règle établie il a fallu retirer les candidatures de Monsieur ROUANNE (Goules), de Monsieur TREMOUILLE (Saint-Chamant) et de Monsieur CAPELLE (Saint-Julien le Pèlerin).

Jean-Pierre LECHAT demandera à Madame VAUDRON si elle souhaite faire partie de cette commission.

RESULTAT DU VOTE :

UNANIMITE

Commission Déchets
FARGES Michel (Albussac)
MODART Eloïc (Argentat-sur-Dordogne)
BENASECH Annick (Bassignac le Haut)
CARMIER Camille (Hautefage)
GREGROIRE Daniel – CAPITAINE Christophe (Saint-Bonnet Elvert)
BRIGES Michel (Saint-Julien le Pèlerin)
LALE Henri (Saint-Sylvain)
PESTOURIE Jean (Camps St-Mathurin Léobazel)
PESTEIL Guy (Servières le Château)

Retrait de Monsieur VIGIER (St-Julien le Pèlerin) et de Monsieur MARTINEZ (Saint-Chamant).
Monsieur FAURIE fournira le nom de représentant de la commune de Saint-Bonnet Elvert.

Monsieur le Président rappelle que ce ne sont pas les commissions qui décident, elles sont là pour proposer. Il appartient au Conseil Communautaire de prendre les décisions et de juger de la pertinence de la réalisation des projets.

Hervé ROUANNE annonce la retrait de Monsieur VEYSSIERE (Goules) aux ressources humaines et de Michel BROUSSE (Goules) au développement économique afin de respecter la règle.

Camille CARMIER (Hautefage) et Jean PESTOURIE (Camps St-Mathurin Léobazel) intègrent la commission déchets.

RESULTAT DU VOTE :

UNANIMITE

Commission Eau
RIGAL Christian (Albussac)
VERT Jean-Luc (Bassignac le Bas)
BENASECH Annick (Bassignac le Haut)
JANICOT Bruno (Forgès)
BITARELLE Jean-Claude (Gouilles)
DUMAS Laurence (Rilhac-Xaintrie)
DALAIS Michel (Saint-Geniez-ô-Merle)
CHASTAING Jérôme (Saint-Julien le Pèlerin)
LALE Henri (Saint-Sylvain)
CROIZET Jean-Marc (Servières le Château)

Retrait de Monsieur COUDERT Clément (Saint-Chamant) et de Monsieur VERNEJOUX Michel (Saint-Bonnet Elvert)

RESULTAT DU VOTE :

UNANIMITE

Commission Communication
RIGAL Christian (Albussac)
MALBERT Eliane (Argentat sur Dordogne)
BARDI Nicole (Auriac)
COUDERT Christine (Bassignac le Bas)
MISSEY Jean-Louis (Bassignac le Haut)
CAREAU Martine (Darazac)
ROUANNE Hervé (Gouilles)
CHIBAL Hélène (Monceaux-sur-Dordogne)
FICHET Jean-Luc (Neuville)
FOURTET Marie-Claude (Saint-Bonnet les Tours)
PEYRICAL Catherine (Saint-Chamant)
COUCHARRIERE Henri (Saint-Martin la Méanne)

Retrait de Madame PEYRICAL Catherine (Saint-Chamant)

Hervé ROUANNE demande le retrait de Monsieur BITARELLE Jean-Claude de la Commission déchets.

RESULTAT DU VOTE :

UNANIMITE

Commission Culture
BARDI Nicole (Auriac)
MAJA Carole ou LEYGNAC Jean-Claude (Argentat sur Dordogne)
COUDERT Christine (Bassignac le Bas)
NAVETEU Jean-Pierre (Reygades)
PERRIER Françoise (Servières le Château)

Retrait de Madame PEYRICAL Catherine (Saint-Chamant), de Monsieur PREVOT Roger (Saint-Bonnet Elvert), de Monsieur REVEILLER Michel (Gouilles) de Madame MIGNARD Nathalie (Neuville).

Monsieur VERDIER Thierry est retiré de la commission Cohésion Sociale.

Camille CARMIER dit qu'un représentant de la Commune d'Hautefage intégrera la Commission Culture.

Jean-Pierre LECHAT indique qu'il demandera à son conseil si quelqu'un veut intégrer cette commission.

Claude TREMOUILLE tient à rappeler l'engagement pris en 2014 par certains sur le non-cumul de mandats, qui ne s'applique apparemment plus.

Claude ALRIVIE déplore que sa candidature ne soit pas retenue à la Commission Développement Economique.

Monsieur le Président dit qu'il est possible de l'intégrer.

RESULTAT DU VOTE :

UNANIMITE

CONSTITUTION DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CIID)

Monsieur le Vice Président rappelle que la création de la communauté de communes Xaintrie Val' Dordogne nécessite l'institution d'une nouvelle commission intercommunale des impôts directs, dans les conditions de droit commun, prévues par l'article 1650 du CGI.

La commission, outre le Président ou le Vice-Président délégué qui en assure la présidence, comprend dix commissaires. Les dix commissaires titulaires ainsi que les dix commissaires suppléants sont désignés par la Direction Générale des Finances Publiques à partir d'une liste de contribuables dressée en nombre double par le Conseil Communautaire. C'est pourquoi, il convient de désigner vingt personnes pour les commissaires titulaires et vingt personnes pour les commissaires suppléants.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

- procède à la constitution d'une nouvelle commission intercommunale des impôts directs et propose de désigner les personnes suivantes :

Titulaires	Suppléants
FARGE Michel (ALBUSSAC)	FIALIP Michel (ALBUSSAC)
LAFONT René (TULLE)	PLANCHE Yves (TULLE)
LASSERRE Jean-Pierre (BASSIGNAC LE BAS)	VERT Jean-Luc (BASSIGNAC LE BAS)
DABERTRAND Jean (BASSIGNAC LE HAUT)	VIDAL Nicole (BASSIGNAC LE HAUT)
SALAVERT Marinette (CAMPS St MATHURIN LEOBAZEL)	PESTOURIE Jean (CAMPS St MATHURIN LEOBAZEL)
BORDES Robert (DARAZAC)	DUVAL Alain (DARAZAC)
LAFONT René (FORGES)	CHAPOUX Michel (FORGES)
EYRIGNOUX Paul (HAUTEFAGE)	PARSOIRE Daniel (HAUTEFAGE)
DELCHIER André (MERCOEUR)	BAYLE Valérie (MERCOEUR)
BRAJOUX Jean-Pierre (MONCEAUX SUR DORDOGNE)	CHAPPOUX Claude (MONCEAUX SUR DORDOGNE)
LAFFAIRE Eliane (NEUVILLE)	CHEZE Maryse (NEUVILLE)

DELPEUCH Lucien (REYGADES)	JAUHAC Raymond (REYGADES)
DUCLAUX Patrick (RILHAC XAINTRIE)	FELISIO Marie-Thérèse (RILHAC XAINTRIE)
LAVAL Christian (SAINT CIRGUES LA LOUTRE)	VECHAMBRE Philippe (SAINT CIRGUES LA LOUTRE)
MORLE Jean-Paul (SAINT GENIEZ O MERLE)	BOUSSU Alain (SAINT GENIEZ O MERLE)
LAVERGNE Martine (SAINT JULIEN AUX BOIS)	GANE Michel (SAINT JULIEN AUX BOIS)
GASQUET Jean-François (SAINT JULIEN LE PELERIN)	VIGIER Georges (SAINT JULIEN LE PELERIN)
VAUDRON Maryse (SAINT MARTIAL ENTRAYGUES)	LECHAT Jean-Pierre (SAINT MARTIAL ENTRAYGUES)
MAGNE Georges (SAINT MARTIN LA MEANNE)	COUCHARRIERE Henri (SAINT MARTIN LA MEANNE)
RACHET Josiane (SEXCLÉS)	GUBERT Danielle (SEXCLÉS)

Hervé ROUANNE pose la question de savoir si la liste a été tirée au sort et par qui.

Jean-Pierre LASSERRE indique les noms ont été proposés par les communes puis tirés au sort.

Hervé ROUANNE dit que Michel REVEILLER avait proposé sa candidature qui n'a pas été retenue et indique qu'il est dommage que la Commune de GOULLES n'est pas un représentant dans cette commission.

Rodolphe MAILLES rappelle qu'il a été demandé à chaque commune de fournir un nom de candidat titulaire et suppléant. Au final, il ne sera retenu par la DGFIP que 10 titulaires et 10 suppléants pris dans le tableau.

Josiane PIEMONTESE et Geneviève DORGE regrettent que les communes d'Argentat sur Dordogne et Saint-Privat ne soient pas représentées.

Monsieur le Président indique qu'il faudra rectifier l'erreur concernant Monsieur LAFONT René (qui apparaît 2 fois dans le tableau) et qu'il y aura donc un nouveau tirage au sort.

RESULTAT DU VOTE : POUR : 46 CONTRE : 0 ABSTENTION : 1

APPROBATION D'UNE CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE DONNÉES NUMÉRIQUES GÉO-RÉFÉRENCÉES RELATIVES À LA REPRÉSENTATION À MOYENNE ÉCHELLE DES OUVRAGES DES RÉSEAUX PUBLICS DE DISTRIBUTION AVEC ENEDIS

Le Président indique que la convention a pour objet de définir les modalités techniques et financières de la communication, par Enedis à Xaintrie Val' Dordogne, d'une représentation cartographique à moyenne échelle des réseaux publics de distribution d'électricité concernant son territoire. Les données fournies par Enedis décrivent les ouvrages des réseaux publics de distribution d'électricité en l'état des dernières mises à jour de leur représentation cartographique. La représentation a été rattachée à des plans cadastraux ou à des plans IGN géo-référencés pour lesquels Enedis a acquis le droit d'usage.

Ces données s'avèrent nécessaires pour assurer un fonctionnement optimal du Service Instructeur Commun (SIC) de Xaintrie Val' Dordogne, qui sera prochainement chargé d'instruire, pour le compte des communes dotées d'un PLU ou d'une carte communale, les actes d'urbanisme. Cette cartographie, superposée à d'autres couches (PLU ou carte communale, périmètre MH, réseaux d'eau et d'assainissement, ...), permettra à la collectivité d'initier la mise en place d'un Système d'Information Géographique (SIG).

La mise à jour des données est annuelle et consentie à titre gratuit par ENEDIS. La convention est conclue pour une durée de 3 ans.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

- approuve la convention de mise à disposition de données numériques géo-référencées relatives à la représentation à moyenne échelle des ouvrages des réseaux publics de distribution.

- autorise Monsieur le Président à signer ladite convention.

RESULTAT DU VOTE :

Unanimité

ADOPTION DE LA CHARTE DE L'ELU

La loi n° 2015-366 du 31 mars 2015 visant à faciliter l'exercice, par les élus locaux, de leur mandat a introduit l'obligation pour le Président d'une communauté de communes de lire et de distribuer la charte de l' élu local lors de la première réunion de l'organe délibérant.

Cette Charte, qui rappelle les obligations morales et juridiques auxquelles sont soumis les élus, mérite d'être précisée au regard du fonctionnement de Xaintrie Val' Dordogne. Il est ainsi proposé de décliner cette charte qui s'appliquerait à l'ensemble des conseillers communautaires.

Jean-Pierre LECHAT demande si le document présenté doit être rendu signé. Il signale que cela risque de poser des problèmes pour certains élus qui participent aux conseils et aux commissions mais qui ne pourront pas participer ni animer les débats. Il indique qu'il est très favorable à cette charte et se demande si tous les élus ont réellement pris conscience des engagements pris.

Marie-Christine SUDER demande des explications sur le contenu des Article 5 et 7.

Monsieur le Président qu'il s'agit d'un engagement de fonctionnement et de déontologie. Après une demande des élus de Servières-le-Château, Monsieur le Président propose la suppression de la phrase suivante « Il se montre solidaire des décisions arrêtées même dans l'hypothèse où il aurait été absent des débats » de la Charte.

Camille CARMIER regrette tous ces documents et préfère la parole donnée qui est une valeur plus importante.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré

- approuve la Charte de l' élu, annexée à la présente délibération.

RESULTAT DU VOTE :

POUR : 46

CONTRE : 0

ABSTENTION : 1

INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES XAINTRIE VAL' DORDOGNE

Monsieur le Président rappelle qu' afin de compenser les sujétions et les responsabilités résultant de leurs charges publiques, les présidents et vice-présidents d'établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) bénéficient d'un certain nombre de garanties et d'indemnités. Conformément aux dispositions de l'article L. 5211-12 du code général des collectivités territoriales, le conseil communautaire peut allouer des indemnités de fonction aux présidents et vice-présidents et éventuellement aux conseillers communautaires délégués. Le montant total des indemnités attribuées aux membres de ces EPCI ne doit pas dépasser l'enveloppe indemnitaire globale constituée par l'addition des indemnités maximales de fonctions de président et des vice-présidents. Elles sont soumises à la CSG et à la CRDS et éventuellement à une cotisation retraite complémentaire. Les indemnités de fonctions sont imposables. Par ailleurs, ces indemnités sont assujetties aux cotisations sociales du Régime Général si elles dépassent la moitié du plafond mensuel de la Sécurité Sociale.

L'indemnité n'est versée que pour l'exercice effectif du mandat qui implique que les Vice-Présidents et les conseillers communautaires délégués disposent d'une délégation.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

- définit, conformément au barème de référence en vigueur, le montant global de l'enveloppe indemnitaire ainsi qu'il suit :

Eléments de calcul

Population totale INSEE au 01.01.2017	12 143 habitants
Tranche démographique	De 10 000 à 20 000 habitants
Valeur du point d'indice au 01.02.2017	4,6860 €
Valeur mensuelle de l'indice brut 1015 - indice majoré 821	3 847,20 €

	Taux maximal en % de l'IB 1015	Indemnité brute mensuelle maximale
Indemnité du Président	48,75%	1 875,51 €
Indemnité des Vice-Présidents	20,63%	793,68 €
Indemnité des Conseillers Délégués	6,00%	230,83 €

Calcul de l'enveloppe maximale de base mensuelle

Indemnités octroyées	Nombre	Montant indemnité de base	Calcul montant total	Total montant indemnité de base susceptible d'être allouée
Président	1	1 875,51 €	1 x 1 875,51 €	1 875,51 €
Vice-Président	9	793,68 €	9 x 793,68 €	7 143,12 €
Enveloppe de base maximale				9 018,63 €

- répartit l'enveloppe globale de la façon suivante :

Indemnités octroyées	Nombre	Taux % indice 1015	Montant indemnité de base individuelle	Total mensuel (indemnité majorée x nombre d'élus)
Président	1	45,00%	1 731,24 €	1 731,24 €
Vice-Président	9	15,00%	577,08 €	5 193,72 €
Conseiller délégué	9	6,00%	230,83 €	2 077,47 €
TOTAL				9 002,43 €

- décide de verser mensuellement ces indemnités à la date de prise des nouvelles fonctions.

- les indemnités seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur d'indice brut 1015.

- transmet au représentant de l'Etat la présente délibération et le tableau récapitulatif l'ensemble des indemnités allouées aux membres du Conseil Communautaire.

RESULTAT DU VOTE :

Unanimité

AVIS CONFORME DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE POUR LA SOUSCRIPTION D'UN EMPRUNT PAR LE CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CIAS)

Monsieur le Vice-Président rappelle que l'EHPAD J et M COLAUD a ouvert en 1973 comme logement foyer. Il était alors porté par un syndicat immobilier qui regroupait les 10 communes du canton. Il a acquis le statut d'EHPAD en 2002. Au 31 décembre 2008, il a été transféré à la Communauté de Communes du canton de Saint PRIVAT nouvellement créée.

Il est progressivement passé de 41 à 70 lits. Plusieurs emprunts ont été réalisés par le syndicat immobilier et la Communauté de Communes pour faire face aux réhabilitations et restructurations. Actuellement 3 emprunts sont en cours :

EMPRUNTS	DATE	MONTANT	TAUX	DUREE	capital restant du au 31/12/16	Pénalités de remb. anticipé (1 semestre d'intérêts)	intérêts courus au 31/12/16	TOTAL RA
<i>Caisse d'Epargne</i>	2005	75 000.00	3.65	15	<i>Emprunt transféré</i>			
Caisse des Dépôts restructuration	2002	1 347 117.00	4.14	25	645 309.58	6 261.39	1 059.32	
Caisse des Dépôts Extension-restructuration	2016	2 544 977.69	3.10	30	2 457 292.26	38 160.32	12 689.58	
TOTAL					3 102 601.84	44 421.71	13 748.90	3 160 772.45

Au regard des budgets de plus en plus contraints des EHPAD et des taux d'emprunt favorables, il n'est pas intéressant de transférer les deux prêts de la Caisse des dépôts au CIAS. Les indemnités de remboursement anticipé ont été négociées et des propositions pour un nouvel emprunt ont été formulées par deux banques à des taux plus attractifs.

Aussi, le CIAS pourra entreprendre les démarches pour réaliser un emprunt pour le compte de l'EHPAD. Cet emprunt servira à :

Rembourser les deux emprunts de la Caisse des dépôts en cours, (Capital restant dû + pénalités et intérêts courus au 31/12/2016)	3 160 772.45 €
Rembourser l'avance faite par l'ancienne Communauté de Communes du Canton de Saint Privat pour des travaux supplémentaires au marché extension et restructuration	168 691.74 €
Financer les travaux supplémentaires en cours	70 535.81
TOTAL	3 400 000.00 €

Cet emprunt a été prévu au budget prévisionnel 2017 de l'EHPAD (budget voté en octobre 2016 comme le prévoit la nomenclature comptable M22 pour les établissements médico-sociaux). Il apparaît plus intéressant pour le budget annexe du CIAS de réaliser un seul emprunt de 3 400 000 € sur 25 ans au taux fixe proposé plutôt que de transférer les anciens emprunts et d'en réaliser un complémentaires de 239 227,55 €.

Dans la mesure où les délibérations des centres intercommunaux d'action sociale relatives aux emprunts sont prises sur avis conforme de l'organe délibérant, il est sollicité l'avis du Conseil Communautaire.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

- rend un avis conforme pour la souscription d'un prêt d'un montant de 3 400 000 € par le CIAS Xaintrie Val' Dordogne auprès du Crédit Agricole Centre France, dont les caractéristiques principales sont les suivantes :

- Montant du prêt : 3 400 000 €
- Durée : 25 ans
- Périodicité des échéances : trimestrielle
- Remboursement du capital : amortissement constant
- Taux d'intérêt : 1,81 %
- Frais de dossier : 0,10 % du capital emprunté

RESULTAT DU VOTE :

Unanimité

AUTORISATION DE DEPENSES D'INVESTISSEMENT DANS L'ATTENTE DU VOTE DU BUDGET GENERAL 2017

Monsieur le Président peut mandater, avant le vote du budget, un montant maximum représentant le quart des dépenses d'investissement 2016, hors remboursements d'emprunts et autorisation de programme / crédits de paiement (AP/CP). Celles-ci s'élevaient ainsi à 500 733.95€ (66 065€ CC St Privat et 434 668.95€ CC Pays d'Argentat). Aussi, le Conseil Communautaire a la possibilité d'engager, sur le budget principal et en section d'investissement, la somme maximale de 125 183.48€.

Au regard des investissements devant être engagés avant l'adoption du budget primitif 2017, il est sollicité une autorisation d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement suivantes :

- Chapitre 20 Immobilisations incorporelles	40 320,55 €
- Chapitre 21 Immobilisations corporelles	40 921,10 €
- Chapitre 23 Immobilisations en cours	43 941,83 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

- autorise Monsieur le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement susmentionnées avant l'adoption du budget général primitif 2017 pour un montant total de 125 183.48€.

RESULTAT DU VOTE :

Unanimité

ADHESION AU PROJET 100 % FIBRE EN CORREZE 2021

Monsieur le Vice-Président indique que la Corrèze ouvre la voie du très haut débit jusqu'à l'abonné via la fibre optique en lançant le programme 100% FIBRE 2021 sur l'ensemble de son territoire (hors zones Appel à Manifestation d'intérêt d'investissement [AMII]). La fibre optique permet de disposer d'un raccordement unique, sans limite de capacité, pour supporter intégralement tous les services et usages d'aujourd'hui et de demain.

C'est au vu de ce constat que l'ambition d'une Corrèze 100% fibrée - habitations - entreprises - pylônes de téléphonie mobile en 2021 en zone d'intervention publique a vu le jour. Le projet présenté par DORSAL pour le Conseil départemental de la Corrèze détaille les schémas de déploiement pour chaque EPCI sur 4 ans.

Il consiste en :

- la construction des 90 998 prises correspondant aux locaux existants (résidences principales et secondaires, locaux vacants)
- le raccordement complet des entreprises et des zones d'activités (ce qu'on appelle le "FttO") déjà entamé au cas par cas par nos collectivités.
- le fibrage des pylônes de télécommunication hertziennes, afin d'aboutir sur le territoire à une "vraie" couverture en 4G/5G qui ne soit pas bridée par la capacité de la collecte.

L'ambition partagée du Département et des EPCI corréziens est donc de réaliser d'ici 2021 pour les territoires ruraux ce qui était promis que pour 2035, avec la construction d'environ 100.000 prises qui sont à construire en 5 ans.

La mise en œuvre de ce projet passe par un partenariat indispensable des acteurs locaux, un portage par le Département de la Corrèze et le Syndicat Mixte Dorsal ainsi que l'adhésion de tous les EPCI corréziens avec le soutien financier de l'État, de l'Europe et de la Région.

Dorsal, syndicat mixte ouvert, agira en lien et sous le contrôle continu du Département qui reste garant devant les Corréziens de l'atteinte de ces objectifs. Dans le cadre de ce projet, il est demandé au Conseil

Communautaire de se prononcer sur un accord de principe sur l'adhésion de la communauté de communes à DORSAL pour mener à bien un projet et un engagement sur les 250 € par prise. Dans un second temps, la communauté de communes sera amenée à prendre des délibérations sur l'adhésion au syndicat mixte Dorsal à la lecture des statuts en cours de révision.

Pour Xaintrie Val' Dordogne, le coût du déploiement est égale à 9 800 prises déployées (250 € / prise) soit 2 450 000 € (système de péréquation) pour l'ensemble des travaux sur notre territoire. Les prestations de réalisation de travaux relèveront du syndicat mixte Dorsal, syndicat auquel les EPCI corréziens devront adhérer et déléguer leur compétence en la matière.

Jean PESTOURIE demande si chaque maison sera raccordable.

Jean-Michel TEULIERE répond que chaque maison sera desservie, le branchement restera à la charge du propriétaire au même titre que les autres réseaux.

Jean PESTOURIE rappelle qu'il n'y a pas d'ADSL sur la commune de Camps Saint-Mathurin Léobazel.

Jean-Michel TEULIERE indique que l'engagement qui a été prise est de desservir les zones blanches en premier.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

- valide l'accord de principe de l'adhésion au syndicat mixte DORSAL.
- valide son engagement financier à hauteur de 250 € / prise pour 9 800 prises de 2018 à 2021, soit 2 450 000 €.

RESULTAT DU VOTE :

Unanimité

APPROBATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Madame la Vice-Présidente indique que la création de la communauté de communes Xaintrie Val' Dordogne au 1^{er} janvier 2017 implique le transfert de tous les agents des communautés de communes du Pays d'Argentat, du canton de Saint-Privat et du Syndicat Intercommunal à la Carte de la Région d'Argentat (SICRA) à la nouvelle communauté de communes dans les conditions de statut et d'emploi qui sont les siennes. Il appartient au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaires au fonctionnement des services (hors CIAS). En outre, en prévision du recrutement d'un directeur des services techniques, il est créé un poste d'ingénieur, de technicien principal de 1^{ère} et de 2^{ème} classe. Après recrutement, il sera proposé au Conseil Communautaire de refermer les postes créés non pourvus.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

- approuve le tableau des effectifs suivant, à compter du 1^{er} février 2017 :

Cadre d'emploi	Grade	Nombre	Durée hebdo.	
FILIÈRE ADMINISTRATIVE				
Attaché territorial (A)	Attaché	1	TC	
Rédacteur territorial (B)	Rédacteur Principal de 1 ^{ère} classe	1	TC	
	Rédacteur	1	TC	
Adjoint administratif territorial (C)	Adjoint Administratif Principal de 1 ^{ère} classe	1	28/35e	
	Adjoint Administratif Principal de 2 ^{ème} classe	6	TC	
	Adjoint Administratif de 2 ^{ème} classe		1	TC
			2	28/35e

FILIÈRE TECHNIQUE			
Ingénieur territorial	Ingénieur	1	TC
Technicien territorial (B)	Technicien Principal de 1 ^{ère} classe	1	TC
	Technicien Principal de 2 ^{ème} classe	2	TC
Agent de Maîtrise territorial (C)	Agent de maîtrise principal	2	TC
	Agent de maîtrise	2	TC
Adjoint technique territorial (C)	Adjoint Technique Principal de 1 ^{ère} classe	2	TC
	Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} classe	6	TC
	Adjoint Technique de 2 ^{ème} classe	17	TC
		1	13/35e
	1	20/35e	
FILIÈRE CULTURELLE			
Bibliothécaire territorial (A)	Bibliothécaire	1	TC
Assistant territorial de conservation (B)	Assistant de conservation	2	TC
Adjoint territorial du patrimoine (C)	Adjoint du patrimoine de 2 ^{ème} classe	1	TC

Agent Contractuel	Type de contrat	Equivalent Catégorie	Nombre	Durée hebdo.
Agent contractuel de droit public	CDD	C	1	35 h
Agent contractuel de droit privé	CUI	C	2	21 h
			3	35 h
	CAE	C	1	20 h

- décide d'inscrire les crédits nécessaires à la rémunération des agents au budget principal de la collectivité, au chapitre 012.

Madame la Vice-Présidente rappelle qu'il y a création d'un poste d'Ingénieur, un poste de Technicien Principal de 1^{ère} Classe et un Technicien Principal de 2^{ème} Classe pour donner toute latitude afin d'embaucher la personne qui correspondra le mieux au besoin. Les deux postes qui ne seront pas pourvus seront refermés ensuite.

RESULTAT DU VOTE : Unanimité

QUESTIONS DIVERSES

Sébastien MEILHAC pose la question de l'existence des petites médiathèques et de la médiathèque d'Argentat.

Jean-Basile SALLARD dit qu'il faut mettre ces structures en réseau.

Monsieur le Président dit qu'il faut utiliser tout ce qui existe sur le territoire pour apporter la culture au plus près des habitants et qu'il faut travailler en lien avec la Médiathèque d'Argentat.

Camille CARMIER pose la question des réservations de chapiteau et de l'existence d'une délibération prise par l'ancienne communauté de communes de Saint-Privat qui établissait un ordre de priorité établi notamment par rapport aux fêtes locales. Il demande si les dates des demandes de réservations ont été validées.

Monsieur le Président dit qu'il faudra réfléchir à un nouveau mode de fonctionnement car il existait deux modes de fonctionnement différents ; à savoir demande transmise en mairie pour l'ancienne communauté de Communes du Pays d'Argentat et passage par les associations pour l'ancienne communauté de communes de Saint-Privat. Cependant, il faut honorer les engagements pris par les anciennes communautés de communes.

Joël BEYNEL explique le fonctionnement de l'ancienne communauté de communes de Saint-Privat avec les conditions d'attribution des chapiteaux aux associations (documents et attestation à fournir, chèque de caution, etc...)

Monsieur le Président rappelle qu'il faudra revoir ce fonctionnement, créer une commission qui examinera les problèmes de sécurité, d'assurances, de responsabilité, vérification du montage du chapiteau.

Jean PESTOURIE fait part de son souhait de poser deux questions au Dr TRONCHE sur la maison de santé d'Argentat. Il fait état de rumeurs circulant dans de nombreuses communes sur les relations dégradées qui existeraient entre le Dr TRONCHE et la jeune médecin qui serait amenée à remplacer le Dr MAUREILLE et sur les difficultés à remplir la maison de santé. Il souhaiterait savoir si ces rumeurs sont fondées.

Denis TRONCHE s'inscrit en faux quant aux rumeurs sur les relations dégradées avec certains de ses collègues.

Jean-Michel TEULIERE demande s'il y a des besoins de communication.

L'ordre de jour étant épuisé la séance est levée à 23h35.

**Prochain Conseil Communautaire : Mercredi 8 Mars 2017 à 20 Heures
à ARGENTAT-SUR-DORDOGNE - Salle de la Halle - Place du Général Delmas.**